



Les inscriptions se font via le lien « rentrée 2018-2019 » dans le mail d'envoi

## LE PARENT CORRESPONDANT

Soucieux de renforcer la relation entre enseignants et parents, le Collège Saint-Charles Notre-Dame a mis en place des **parents correspondants de classe**.

**Le parent-correspondant** (1 ou 2 par classe) est désigné pour un an en début d'année scolaire.

- Il est à la disposition de toutes les familles de la classe.
- Il assiste aux conseils de classe du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre, transmet les interrogations et les attentes des familles. Il rédige un compte rendu du conseil de classe, transmis au chef d'établissement, et qui est disponible sur le site « Vie Scolaire » quelques jours après le conseil de classe.
- Il est en lien avec le professeur principal de la classe.
- Il connaît l'établissement et son projet.

Pour un bon fonctionnement, il est indispensable que chaque classe puisse identifier ses parents-correspondants dès la première réunion de parents. Les candidatures doivent être connues dès maintenant, en remplissant la fiche n°3. Le chef d'établissement procède au choix des parents correspondants, qui sont avertis de leur charge à la rentrée. Les parents qui se proposent ne sont pas parents-correspondants de la classe de leur enfant mais d'une autre classe de même niveau.

Une réunion expliquant le rôle du parent correspondant est prévue dans le courant du mois de septembre et la charte est remise à chaque parent correspondant pour signature.